

CHRONIQUE

Flash Info

Attention aux basses températures pendant la différenciation des organes reproducteurs. Surveillez en particulier, l'occurrence de températures minimales autour de 5°C ou plus bas, car le risque de mauvaise différenciation des ovules est grand, ce qui peut entraîner une forte coulure à la floraison même si le climat est alors favorable. « Se souvenir de 1984 ! »

L'union fait la force !

Alain Carbonneau
 Professeur de Viticulture de Montpellier SupAgro
carbonne@supagro.inra.fr

Les 15 et 16 mai 2013, l'IHEV de Montpellier SupAgro a organisé les 6èmes Journées Scientifiques de la Vigne et du Vin. Le PAV publiera prochainement les comptes rendus de ces présentations.

En introduction de ces journées, le 15 mai au soir, une conférence a été délivrée sur le thème : « Les droits de plantation : autopsy d'une réforme ou relance d'une économie ? ».

Sont intervenus deux responsables syndicalistes :

- Pascal Bobiller-Monot, Directeur de la CNAOC (Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie à Appellations d'Origine Contrôlées) ;
- Thierry Coste, Président du groupe vin du COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles) et de la COGECA (Confédération Générale de la Coopération Agricole).

Ils ont expliqué leur action coordonnée et planifiée au niveau des instances européennes que l'on peut appeler « lobbying syndical », qui a finalement abouti à bloquer la démarche de la Commission de Bruxelles visant notamment à supprimer à court terme les droits de plantation.

Rien n'est encore définitivement acquis puisqu'il s'agit de construire un nouveau système de gestion des droits de plantation en Europe, mais le maintien de leur principe semble bien acquis. Ce résultat positif pour les filières européennes a pu être obtenu par l'organisation d'un tel 'lobbying syndical', mais surtout à la base par le fort consensus des vignerons français et européens. Enfin un bel exemple que *l'union fait la force* !

Sur le fond du problème, le travail d'Etienne Montaigne, Professeur d'Economie à Montpellier SupAgro, commandité par l'AREV (Association des Régions Européennes Viticoles) a fourni les bases objectives démontrant l'utilité du système des droits de plantation dans la régulation de la production et du marché des vins, ainsi que dans la protection des territoires et des régions viticoles.

Mais derrière tout cela, existe en fait le grand débat entre :

- Les vins avec indication d'origine de la production : Appellation d'Origine Protégée « AOP » et Indication Géographique Protégée 'IGP',
- Les vins sans Indication Géographique ou 'sans IG'.

Le premier groupe s'appuie à l'évidence sur le système des droits de plantation ; le second groupe s'en trouve gêné !

En fin de compte : que veut le consommateur ? Que veut le citoyen ?

Veulent-ils uniquement un vin de qualité acceptable, garanti sans défaut, et au moindre prix ?

Veulent-ils aussi une diversité de vins, une expression des climats et des terroirs, une assurance de qualité environnementale, bref un produit de la vitiviniculture durable ?

La démocratie doit s'exprimer ici aussi librement : mais la démocratie n'a de sens que si elle est le fruit de la responsabilité collective !